

Table des matières

Avant-propos	V
Introduction	VII
Remerciements	XI
Crédits et descriptions des photos	XV
Table des matières	XVII
Liste des figures	XLVII
Chapitre 1 LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES	1
Le système de gouvernement canadien	3
Les institutions parlementaires du Canada	5
Historique	5
Avant la Confédération	5
Figure 1.1 Chronologie des institutions parlementaires du Canada	6, 7, 8
La Confédération	14
Le cadre institutionnel	16
La Constitution	16
La Couronne	17
Le gouverneur général	18
Historique	19
Pouvoirs législatifs et exécutifs	20
Le pouvoir législatif	23
Le Sénat	24
Figure 1.2 Répartition des sièges sénatoriaux	25
La Chambre des communes	26
Figure 1.3 Répartition des sièges à la Chambre des communes	26
Le pouvoir exécutif	26
Le gouvernement responsable et la responsabilité ministérielle	30
Les partis politiques	31
Les groupes (caucus) parlementaires	33
L'opposition	35
Chapitre 2 LES LÉGISLATURES ET LES MINISTÈRES	39
Le gouvernement et l'appui majoritaire	39
La convention sur la confiance	41
La confiance et le <i>Règlement</i>	42

Durée d'une législature et d'un ministère	43
Durée des législatures	44
Figure 2.1 Durée des législatures	45
Durée des ministères	46
La fin d'un ministère	46
Figure 2.2 Durée des ministères	47
Décès d'un premier ministre	48
Démission d'un premier ministre	48
Défaite lors d'une élection générale	48
Application de la convention sur la confiance	49
Démissions pour d'autres raisons	54
Destitution d'un premier ministre	54
Crise ministérielle	55
Chapitre 3 LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS	57
Définition du privilège parlementaire	58
Historique	62
Le privilège au Royaume-Uni	62
Le privilège au Canada	67
Le privilège dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique avant la Confédération	67
Le privilège depuis la Confédération	68
Examen des droits, immunités et privilèges	73
Les limites constitutionnelles du privilège	75
Le privilège contesté devant les tribunaux	78
Le privilège et l'outrage	80
Les types de privilèges	87
Les droits et immunités des députés	88
La liberté de parole	89
Les délibérations du Parlement	90
L'importance de la liberté de parole	92
Les limites de la liberté de parole	95
Propos tenus en dehors des délibérations	95
L'exercice abusif de la liberté de parole	97
La convention du <i>sub judice</i>	98
L'autorité de la présidence	100
Renonciation au privilège de la liberté de parole	100
L'immunité d'arrestation dans les affaires civiles	103
L'exemption du devoir de juré	105
L'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin devant un tribunal	106
La protection contre l'obstruction, l'ingérence, l'intimidation et la brutalité	107
Obstruction par des moyens physiques, voies de fait et brutalité	110

Autres exemples d'obstruction, d'ingérence et d'intimidation.	111
Intimidation du Président et des autres présidents de séance de la Chambre	117
Incidents à caractère politique ou survenus dans la circonscription d'un député	118
Les droits collectifs de la Chambre	119
La réglementation des affaires internes de la Chambre	120
Le droit de réglementer et d'administrer son enceinte.	122
L'exécution d'un mandat de perquisition dans l'enceinte du Parlement.	124
Le droit de bénéficier de la présence et des services des députés	127
Le pouvoir de prendre des mesures disciplinaires	127
Le blâme, la réprimande et la citation à comparaître à la barre de la Chambre	130
La mise sous garde et l'emprisonnement	133
L'expulsion	135
Les droits de procéder à des enquêtes, d'exiger la comparution de témoins et d'ordonner la production de documents.	137
Le droit de faire prêter serment aux témoins	140
Le droit de publier des documents	141
La procédure relative aux questions de privilège	141
Façon de soulever une question de privilège.	142
À la Chambre.	142
Figure 3.1 Le cheminement d'une question de privilège.	143
Moment de soulever la question et avis à donner.	144
La question doit être soulevée à la première occasion.	145
Avis multiples	146
Examen initial de la question soulevée	146
Décision de la présidence.	147
Débat sur une motion de privilège	149
En comité permanent, spécial, législatif ou mixte	152
En comité plénier.	155
Au moyen d'un avis inscrit au <i>Feuilleton des avis</i>	157
Examen d'une question de privilège par un comité	160
Rapport du comité	160
Explication sur un fait personnel	161

Chapitre 4 **LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LES DÉPUTÉS** **163**

La composition de la Chambre	165
Représentation	166
Figure 4.1 Représentation depuis 1867	167
Historique	168
Formule actuelle	171
Limites des circonscriptions	172
Historique.	173

Rajustement des limites des circonscriptions électorales.	174
Nomination des commissions de délimitation des circonscriptions électorales	174
Tracé des limites	175
Examen par la Chambre	177
Décret de représentation électorale	178
Désignation des circonscriptions	178
Suspension du processus	179
Les conditions d'éligibilité à la Chambre.	181
Historique.	181
Éligibilité	185
Le processus électoral.	187
Délivrance du bref pour une élection générale.	189
Figure 4.2 Le bref d'élection générale.	191
Figure 4.3 Avis de convocation	192
Délivrance du bref pour une élection partielle.	193
Retour du bref.	194
Élections contestées.	196
Le directeur général des élections.	198
Responsabilités	200
Responsabilités au moment d'une élection générale ou d'une élection partielle	200
Relations avec les députés.	202
Le serment ou l'affirmation solennelle d'allégeance	202
Historique.	203
Royaume-Uni.	203
Canada	204
Assermentation	207
Violation du serment d'allégeance.	209
Présentation à la Chambre	210
L'attribution des sièges à la Chambre	212
Changement de parti	215
Les responsabilités et la conduite des députés	216
Assiduité	217
Prévention du harcèlement et traitement des plaintes	218
Processus de résolution, médiation et enquête	219
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	220
Déclaration du député	221
Étude du rapport	221
Effet d'une prorogation ou dissolution	222
Prévention et traitement des conflits d'intérêts	222
Historique	223
<i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i>	226
Enquêtes	230
Déclenchement d'une enquête	230

Tenue d'une enquête	231
Rapport d'enquête	232
Déclaration du député	233
Étude du rapport	233
<i>La Loi sur les conflits d'intérêts</i>	235
Dispositions de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i>	236
Les comités parlementaires et les conflits d'intérêts	237
Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	239
Historique.	239
Processus de nomination	240
Responsabilités	241
La rémunération, les pensions et les allocations	243
Indemnité de session	243
Pension	244
Allocations budgétaires	245
Les sièges vacants	250
Décès d'un député.	250
Décès d'un député après une élection générale	251
Démission d'un député	251
Acceptation d'émoluments ou d'une charge rémunérée au service du gouvernement fédéral	252
Élection à une assemblée législative provinciale ou à un conseil municipal	253
Résultat d'une élection contestée	253
Expulsion	254
Chapitre 5 LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE	257
La Constitution et les lois	259
Le Règlement	261
Les décisions du Président	268
La pratique	271
Ouvrages faisant autorité	273
La relation entre les sources de la procédure	273
Chapitre 6 LE CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	275
Ottawa, siège du gouvernement	275
Les édifices et les terrains du Parlement	276
Site et bâtiments.	276
Figure 6.1 La Colline du Parlement	277
Titre de propriété, administration, entretien et gestion	280

Vision et plan à long terme pour la cité parlementaire	280
L'édifice du Centre	281
La tour de la Paix	281
Figure 6.2 Plan de l'édifice du Centre.	282
La Bibliothèque du Parlement.	283
La salle de séance de la Chambre des communes	284
Figure 6.3 La salle de séance de la Chambre des communes	285
Disposition des sièges	286
Le fauteuil du Président	287
Le Bureau	288
La masse	289
La barre de la Chambre	291
Les tribunes	292
Les étrangers	292
Désordre à la tribune	294
Les antichambres	295
Sonorisation, interprétation simultanée et télédiffusion	295
Photographie de la Chambre	296
Autres activités tenues dans la Chambre	297
Les salles de réunion des comités	298
Bureaux des députés	300
Structure et services administratifs	301
Étendue de l'autorité du Président.	303
Le Bureau de régie interne.	303
Les membres	303
Le président du Bureau	304
Mission et autorité	304
Règlements administratifs et décisions du Bureau.	306
Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	307
Le Bureau du Greffier de la Chambre	307

Chapitre 7 **LE PRÉSIDENT ET LES AUTRES PRÉSIDENTS DE SÉANCE DE LA CHAMBRE** **311**

Le Président de la Chambre	312
Historique.	312
Royaume-Uni.	312
Canada	313
Dispositions habilitantes	315
Rôle de la présidence en matière de procédure	316
Protection des droits et privilèges	317
Maintien de l'ordre et du décorum	318

Décisions sans appel	321
Impartialité de la présidence	323
Voix prépondérante	325
Figure 7.1 La voix prépondérante du Président depuis 1867	326, 327
Fonctions spécifiques	329
Rôle administratif	334
Rôle cérémonial et diplomatique	336
L'élection du Président comme président de séance	339
L'élection du Président par scrutin secret	341
L'élection du Président en cours de session	347
L'élection du Président à l'ouverture de la deuxième session d'une législature ou d'une session subséquente	348
La sollicitation des votes	350
Mandat	351
Les autres présidents de séance	355
Historique	355
Pouvoirs	359
Rôle	360
Mode de sélection	363
Mandat	365
Chapitre 8 LE CYCLE PARLEMENTAIRE	369
Terminologie	370
Législature	370
Session	371
Séance	371
Ajournement	371
Calendrier de la Chambre des communes	372
Prorogation	372
Intersession	372
Dissolution	372
Ouverture d'une législature et d'une session	372
Convocation du Parlement	372
Cérémonie d'ouverture d'une législature	373
Assermentation des députés	373
Élection du Président	374
Présentation du Président au gouverneur général	375
Ouverture d'une session	376
Ouverture par le souverain	377
Ouverture par le gouverneur général	377
Ouverture par l'administrateur	377

Discours du Trône et délibérations subséquentes à la Chambre	378
Motions et annonces habituelles de la journée d'ouverture	378
Sessions spéciales	382
Figure 8.1 Sessions désignées comme « spéciales » dans les <i>Journaux</i> ou les <i>Débats</i> de la Chambre des communes	383
Le calendrier de la Chambre des communes	384
Historique.	384
Périodes de séance et d'interruption.	385
Figure 8.2 Le calendrier de la Chambre des communes (article 28(2) du <i>Règlement</i>)	386
Jours fériés et autres congés	387
Exception au calendrier	389
Rappel de la Chambre alors qu'elle est ajournée	389
Historique.	390
Annulation de l'ordre de rappel	391
Ordre des travaux à la reprise des séances	391
Rappel pendant une prorogation.	392
Prorogation et dissolution	392
Prorogation	392
Incidences de la prorogation	393
Dissolution	395
Incidences de la dissolution.	397
Échéance du mandat de la Chambre	398
Prolongation du mandat de la Chambre	398

Chapitre 9 **LES SÉANCES DE LA CHAMBRE** **399**

Ouverture d'une séance.	400
Quorum.	400
Quorum avant le début d'une séance	401
Quorum pendant une séance	402
Absence de quorum lors des votes.	403
Quorum lorsque la Chambre est convoquée au Sénat	404
Séance quotidienne	404
Modification des jours et heures de séance	406
Suspension d'une séance	407
Moments de silence	409
Poursuite ou prolongation d'une séance après l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien	410
Ajournement d'une séance avant l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien	413
Prolongation des heures de séances en juin	414
Séance de plus d'un jour.	415

Séances spéciales ou inhabituelles	416
Séance dans le seul but d'assister à une cérémonie de sanction royale	416
Élection d'un Président	418
Séances secrètes	419
Allocutions de visiteurs de marque	419
Figure 9.1 Allocutions prononcées devant les chambres du Parlement réunies depuis 1940	420, 421

Chapitre 10 **LE PROGRAMME QUOTIDIEN** **425**

Figure 10.1 Ordre quotidien des travaux	426
Activités quotidiennes	427
Prière	427
Historique	427
Hymne national	430
Historique	431
Déclarations de députés	431
Historique	432
Lignes directrices régissant les Déclarations de députés	433
Questions orales	436
Affaires courantes	437
Historique	438
Dépôt de documents	442
Historique	442
Dépôt de documents par un ministre	443
Dépôt de documents par les députés	446
Dépôt de documents par le Président	447
Dépôt de documents pendant les périodes d'ajournement ou de prorogation	449
Dépôt de documents après la dissolution	450
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement	450
Déclarations de ministres	453
Historique	453
Lignes directrices	456
Présentation de rapports de délégations interparlementaires	457
Présentation de rapports de comités	459
Dépôt de projets de loi émanant des députés	462
Première lecture de projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat	463
Motions	464
Historique	464
Lignes directrices	466
Motions de proposition de nomination d'un haut fonctionnaire	470
Motions portant adoption de rapports de comités	471

Motions pour affaire courante auxquelles le consentement unanime a été refusé	473
Motion pour autoriser un comité à se déplacer proposée par un ministre	474
Présentation de pétitions	475
Questions inscrites au <i>Feuilleton</i>	476
Avis de motions portant production de documents	479
Historique	479
Façons d'appeler les avis	480
Réponses aux ordres de production de documents	483
Ordres émanant du gouvernement	485
Historique.	486
Ordre du jour	486
Affaires émanant des députés.	489
Annulation de l'heure réservée aux Affaires émanant des députés	489
Retards et interruptions	491
Débat d'ajournement	492
Suspension ou retard du Débat d'ajournement	493
Déclaration hebdomadaire	495

Chapitre 11 **LES QUESTIONS** **497**

Les questions orales.	498
Historique.	498
Le rôle du Président durant la période des questions	503
Déroulement de la période des questions	504
Rappels au <i>Règlement</i> et questions de privilège pendant la période des questions	507
Les principes et lignes directrices régissant les questions orales	507
La convention relative aux affaires en instance	510
Les questions concernant l'administration de la Chambre	512
Les questions concernant les travaux d'un comité.	512
Les questions supplémentaires	513
Historique	514
Les réponses aux questions orales	515
Débat d'ajournement	517
Historique	518
Avis.	519
Sélection des questions à débattre.	519
Durée du débat	520
Suspension ou report du Débat d'ajournement	521
Les rappels au <i>Règlement</i> et les questions de privilège.	522
Les questions écrites	523
Historique.	524

Lignes directrices sur les questions écrites	526
Retrait d'une question écrite	527
Les réponses.	528
Les questions restées sans réponse dans le délai de 45 jours civils	530
Ordres de dépôt de documents	531
Incidences de la prorogation sur les questions écrites	533
Chapitre 12 LES ÉTAPES DU DÉBAT	535
Les motions	536
Les motions sujettes à débat et les motions non sujettes à débat	537
Classification des motions.	538
Les motions de fond	538
Figure 12.1 Classification des motions.	539
Les motions subsidiaires	540
Les motions privilégiées	540
Les amendements	540
Les sous-amendements	542
Les motions de remplacement	543
La question préalable.	543
Les motions dilatoires	547
Les motions proposant de passer à l'Ordre du jour	548
Les motions proposant de passer à une autre affaire	549
La motion d'ajournement du débat	550
La motion d'ajournement de la Chambre	551
La motion portant qu'un député soit maintenant entendu	553
Les avis de motion	554
Avis écrit	555
Retrait d'un avis	557
Modification d'un avis	559
Avis oral	559
Aucun avis exigé	559
Publication d'un <i>Feuilleton et Feuilleton des avis spécial</i>	560
Délais de préavis spécifiques	561
Avis de quarante-huit heures	561
Avis de vingt-quatre heures.	562
Avis d'une heure	563
Avis d'une semaine	563
Règles ayant des effets semblables à l'avis	564
La présentation d'une motion	564
Figure 12.2 Présentation d'une motion	567
La règle interdisant d'anticiper	568

Le retrait d'une motion	569
La division d'une motion	570
Les décisions de la Chambre	571
La fin du débat	572
La mise aux voix	573
Figure 12.3 La mise aux voix	574
Avec dissidence	575
Le vote par oui ou non	575
L'obligation de voter	575
L'intérêt personnel	576
Le vote par appel nominal	577
La durée de la sonnerie d'appel	577
L'arrivée des whips	578
Les votes différés	579
Le déroulement du vote et l'annonce des résultats	582
Le vote de parti	583
Le vote par rangée	583
Le vote libre	584
L'annonce des résultats	585
Application des résultats aux votes tenus successivement	586
Le pairage des députés	586
La voix prépondérante	587
Le décorum pendant un vote	587
Les rappels au <i>Règlement</i> et les questions de privilège	588
Les rectifications	589
Une décision doit être maintenue	590
La question du vote électronique	591
Le consentement unanime	591
Les limites du consentement unanime	596
Le rôle du Président	597
Une décision ne constitue pas un précédent	598
Chapitre 13 LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LE DÉCORUM	599
Attribution du droit de parole	600
Ordre de parole habituel	600
Motion portant qu'un député soit maintenant entendu	603
Octroi de la parole lors du rappel d'un ordre	605
Conservation du droit de parole après une cérémonie de sanction royale	605
Octroi de la parole avant et après les votes	605
Une seule intervention sur une motion	606
Le droit de réplique	608

Interventions	609
Protocole des interventions.	610
Place assignée	610
Observations adressées à la présidence	610
Tenue convenable.	611
Langue du débat.	612
Lecture de discours	612
Utilisation d'un lutrin	614
Citation de documents	614
Dépôt de documents et de discours	615
Étalages, pièces et accessoires	617
Premier discours	618
Règles relatives à la substance des discours.	619
Allusions aux députés	619
Critiques de la Chambre ou du Sénat	620
Critiques de la présidence	620
Allusions au souverain, à la famille royale, au gouverneur général et aux magistrats	621
Allusion par leur nom à des particuliers.	622
Allusion à des délibérations et à des débats antérieurs	622
Propos non parlementaires	623
Répétitions et digressions	625
Historique	626
Les répétitions	627
La règle de la pertinence	628
Projets de loi	629
Deuxième lecture	630
L'étape de l'examen en comité	630
L'étape du rapport	631
Troisième lecture	631
Débats sur l'Adresse en réponse au discours du Trône et sur le budget	632
La convention relative aux affaires en instance (ou règle du <i>sub judice</i>)	632
Affaires au criminel et au civil	633
Cours d'archives et commissions d'enquête.	634
Le rôle du Président.	635
Explications sur un fait personnel	636
Les rappels au Règlement	636
Les règles relatives aux rappels au <i>Règlement</i>	637
Les décisions relatives aux rappels au <i>Règlement</i>	641
Les règles du décorum	641
Le décorum pendant les votes	643

Les pouvoirs de la présidence visant le maintien de l'ordre et le décorum	644
La désignation d'un député par son nom	646
Historique	647
La procédure de désignation	650

Chapitre 14 **LA LIMITATION DU DÉBAT** **653**

Question préalable	656
Clôture	659
Historique.	660
Avis de clôture	662
Motion de clôture.	664
Attribution de temps	667
Historique.	667
Trois options	672
Avis.	673
Motion d'attribution de temps	674
Motion pour affaire courante proposée par un ministre	677
Motion pour autoriser un comité à se déplacer proposée par un ministre	680
Suspension d'articles du Règlement pour des questions de nature urgente	681

Chapitre 15 **LES DÉBATS SPÉCIAUX** **683**

Adresse en réponse au discours du Trône	684
Désignation d'une journée d'étude	684
Lancement du débat.	684
Reprise du débat sur l'Adresse.	686
Règles du débat sur l'Adresse	687
Journée des chefs	687
Durée du débat sur l'Adresse	688
Durée des interventions lors du débat sur l'Adresse.	689
Mise aux voix des amendements et conclusion du débat sur l'Adresse.	689
Grossoiement de l'Adresse	692
Règlement et procédure	693
Règles du débat	694
Débats d'urgence	695
Lancement du débat.	696
Latitudo du Président	697
Critères de décision.	698
Heure et jour du débat	701
Règles du débat	702

Conclusion du débat	702
Motion de suspension de certains articles du Règlement	704
Lancement du débat.	704
Règles du débat	705
Conclusion du débat	705
Débats exploratoires	706
Lancement du débat.	707
Règles et conclusion du débat	708
Débats prescrits par la loi.	709
Lancement du débat.	711
Durée du débat	713
Règles du débat	714
Interruption du débat	714
Conclusion du débat	715
Chapitre 16 LE PROCESSUS LÉGISLATIF	717
Historique	718
Royaume-Uni.	718
Canada	719
Avant la Confédération	719
Depuis la Confédération	721
Types de projets de loi	724
Projets de loi d'intérêt public	724
Projets de loi émanant du gouvernement	724
Projets de loi émanant des députés	724
Projets de loi d'intérêt privé	725
Forme des projets de loi	725
Cadre de l'intervention législative	726
Rédaction des projets de loi	726
Projets de loi émanant du gouvernement	726
Projets de loi émanant des députés	727
Projets de loi d'intérêt privé.	727
Rédaction par un comité	728
Caractéristiques de rédaction	728
Blancs et forme incomplète	734
Impression et réimpression des projets de loi	735
Changements rédactionnels.	735
Structure des projets de loi	736
Numéro.	736
Titre.	736
Préambule	737

Formule d'édiction	737
Articles	737
Disposition interprétative	737
Disposition d'entrée en vigueur	738
Annexes.	738
Notes explicatives	738
Sommaire	738
Soulignements et traits verticaux	739
Intertitres	739
Table des matières.	739
Recommandation royale	739
Étapes du processus législatif	740
Figure 16.1 Les trois options du processus législatif (Projets de loi émanant du gouvernement déposés à la Chambre des communes)	742
Avis de présentation et inscription au <i>Feuilleton</i>	744
Élaboration d'un projet de loi par un comité	745
Dépôt et première lecture	746
Renvoi à un comité avant la deuxième lecture.	747
Deuxième lecture et renvoi à un comité	749
Amendements à la motion de lecture	751
L'amendement de renvoi	751
L'amendement motivé	753
Renvoi de l'objet d'un projet de loi à un comité.	755
Motions d'instruction.	756
Consentement royal	759
Examen en comité.	760
Mandat du comité	761
Rôle du comité dans l'étude d'un projet de loi	762
Durée des interventions.	762
Audition de témoins	763
Étude article par article	765
Ordre d'examen des éléments constitutifs du projet de loi	765
Étude des articles.	766
Articles réservés	767
Amendements	767
Ordre de prise en considération des amendements	769
Recevabilité des amendements	769
Règles	770
Mise aux voix des amendements	775
Adoption du projet de loi.	775
Autorisation de faire rapport à la Chambre.	775
Réimpression du projet de loi	776

Rapport à la Chambre	776
Obligation de faire rapport	776
Projet de loi d'intérêt public émanant d'un député	777
Abandon de l'étude du projet de loi	778
Rapport contenant des amendements irrecevables	779
Présentation du rapport	780
Étape du rapport	780
Historique	780
Rédaction des motions d'amendement à l'étape du rapport	782
Avis de motions d'amendement	782
Modification relative à la forme	783
Avis de recommandation royale	783
Recevabilité des motions d'amendement	784
Pouvoir du Président de choisir les motions d'amendement	786
Débat	788
Report des votes par appel nominal	790
Adoption à l'étape du rapport	790
Troisième lecture (et adoption)	791
Étude et adoption par le Sénat	793
Adoption par les Communes des amendements du Sénat (le cas échéant)	794
Conférence entre les chambres	796
Sanction royale	799
Sanction royale par cérémonie	803
Sanction royale par déclaration écrite	805
Entrée en vigueur	806
Chapitre 17 LES DÉCRETS-LOIS	807
Historique	808
Comité mixte permanent d'examen de la réglementation	810
Mandat	810
Composition	812
Pouvoirs	812
Critères d'examen	813
Abrogation d'un texte réglementaire	815
Rapport du Comité	817
Adoption de la résolution	818
Adoption automatique	819
Examen de la motion tendant au rejet de la résolution	819

Chapitre 18 **LES PROCÉDURES FINANCIÈRES** **823**

Éléments-clés de l'activité financière	824
Le cycle financier	825
Figure 18.1 Le cycle financier.	826
Historique.	826
Précédents britanniques	827
La Liste civile.	829
Le Fonds consolidé	829
Le Budget des dépenses.	830
Les procédures financières dans les colonies canadiennes.	831
Le Haut-Canada	831
Le Bas-Canada	832
La Province du Canada.	832
Les procédures financières à la Chambre des communes canadienne	833
Le <i>Règlement</i> de 1867 à 1968	834
La recommandation royale	835
La recommandation royale et les projets de loi d'intérêt public émanant des députés	839
Revendication par la Chambre de sa prérogative en matière de finances.	841
Les travaux des subsides	843
Historique.	844
De la Confédération à 1968	844
Les travaux des subsides depuis 1968	847
L'ordre permanent des travaux des subsides.	853
L'étape des débats généraux	855
Les jours désignés.	855
L'annonce d'un jour désigné	856
Les motions de l'opposition.	858
Avis requis	859
Le pouvoir de sélection du Président	859
Toutes les motions peuvent faire l'objet d'un vote	861
Les délibérations sur une motion de l'opposition	861
L'étape législative	864
Le Budget principal des dépenses	864
Les crédits provisoires	869
Le Budget supplémentaire des dépenses	870
Dernier Budget supplémentaire des dépenses	871
Les crédits d'un dollar	871
L'étude du Budget des dépenses en comité	874
Rapport à la Chambre	876
L'étude du Budget principal des dépenses en comité plénier	878
Adoption du Budget des dépenses	879

Le projet de loi portant affectation de crédits	883
Les dérogations au cycle des subsides	886
Le pouvoir d'emprunt	888
Les mandats spéciaux du gouverneur général	891
Les travaux des voies et moyens	892
La procédure des voies et moyens (de 1867 à 1968)	894
La procédure des voies et moyens (de 1968 à ce jour)	895
Le budget	897
Le discours du budget.	898
Le secret budgétaire	899
Les consultations prébudgétaires	900
L'exposé économique.	901
Le débat sur le budget.	902
Figure 18.2 Le budget: présentation et débat	903
Durée du débat.	903
Priorité du débat	904
Durée des discours	904
Mise aux voix des amendements et fin du débat	904
L'étape législative	906
Les motions des voies et moyens	907
Les projets de loi des voies et moyens	909
Les amendements en comité et à l'étape du rapport.	910
Les projets de loi des voies et moyens qui exigent une recommandation royale	910
Les comptes du Canada.	911
Les Comptes publics du Canada.	911
Le vérificateur général du Canada	914
Les rapports du vérificateur général.	916
Le Comité permanent des comptes publics	918

Chapitre 19 **LES COMITÉS PLÉNIERS** **919**

Historique	921
Royaume-Uni.	921
Canada	922
Présidents de séance	926
Sélection	927
Pouvoirs	927
Appel des décisions du Président	928
Constitution en comité plénier et quorum	929
Principes généraux relatifs aux délibérations en comité plénier	931
Questions de privilège.	933

Interruptions	934
Prolongation du débat	935
Ajournement du débat	936
Conclusion du débat	936
Clôture	937
Votes	939
Étude des projets de loi en comité plénier	941
Principes relatifs aux délibérations et règles du débat	942
Attribution de temps	944
Motions d’instruction	945
Étude de motions en comité plénier	946
Autres utilisations des comités pléniers	948
Débats exploratoires	948
Étude de crédits budgétaires.	949
Compte rendu des délibérations	952
<i>Journaux</i>	952
<i>Débats, télédiffusion et diffusion Web</i>	952

Chapitre 20 **LES COMITÉS** **953**

Historique	955
Précédents britanniques.	955
Les comités des assemblées des deux Canadas et de la Province unie du Canada	956
Évolution du système de comités de la Chambre des communes	957
Types de comités et mandats	963
Comités permanents	963
Figure 20.1 Le système de comités de la Chambre des communes	964
Figure 20.2 Liste des comités permanents et mixtes permanents.	965
Mandat général.	966
Mandats spécifiques	966
Comités mixtes permanents.	969
Comités législatifs.	970
Comités spéciaux	971
Comités mixtes spéciaux	972
Sous-comités	973
Durée de vie des comités	975
Incidences des prorogations sur les comités	975
Incidences des dissolutions sur les comités	976
Archivage des dossiers des comités	976
Rétablissement des affaires lors d’une nouvelle session parlementaire	977

Pouvoirs des comités	978
Pouvoirs octroyés par type de comités.	979
Comités permanents	979
Faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont renvoyées par la Chambre.	979
Convoquer des personnes	980
Exiger la production de documents et de dossiers	983
Se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement	988
Siéger conjointement avec d'autres comités permanents	988
Faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression	990
Faire rapport à l'occasion.	991
Joindre en appendice à un rapport des opinions ou recommandations dissidentes ou complémentaires	994
Déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs	995
Comités mixtes permanents	995
Comités législatifs	996
Comités spéciaux	998
Comités mixtes spéciaux	998
Sous-comités	998
Obtention de pouvoirs supplémentaires.	999
Études effectuées par les comités	1000
Pouvoir d'effectuer des études: ordres de renvoi et instructions.	1000
Types d'études réalisées	1001
Mesures législatives.	1001
Projets de loi	1002
Élaboration et dépôt d'un projet de loi par un comité	1002
Projets de loi renvoyés en comité avant ou après la deuxième lecture	1003
Ordre de l'examen.	1004
Rapport à la Chambre et délais pour faire rapport	1007
Renvoi de l'objet d'un projet de loi à un comité	1008
Renvoi d'un projet de loi pour réexamen.	1009
Examen et révision de lois existantes	1009
Examen en vue de confirmer ou de désavouer/abroger un instrument de décret-loi émanant d'une loi du Parlement.	1010
Études de questions précises	1011
Budgets des dépenses	1013
Renvoi en comité et délais pour faire rapport.	1013
Étude en comité	1016
Initiatives depuis 2000	1018
Nominations	1018
Nominations par décret	1019

Hauts fonctionnaires du Parlement	1021
Absence de réponse du gouvernement à des pétitions ou à des questions écrites.	1023
Composition, dirigeants et personnel des comités	1025
Composition	1025
Membres et membres associés	1025
Statut des membres, membres associés et non-membres	1025
Établissement de la composition	1027
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	1029
Comités mixtes permanents	1030
Comités législatifs	1031
Comités spéciaux et comités mixtes spéciaux	1032
Sous-comités.	1033
Modification de la composition	1034
Comités permanents et mixtes permanents	1034
Comités législatifs	1035
Comités spéciaux et mixtes spéciaux	1035
Sous-comités.	1035
Substituts	1036
Statut des substituts	1036
Modes de désignation	1037
Comités permanents et mixtes permanents	1037
Comités législatifs	1038
Comités spéciaux et mixtes spéciaux	1038
Sous-comités.	1038
Comités permanents, spéciaux et législatifs: Secrétaires parlementaires	1039
Participation de personnes qui ne sont ni députés ni sénateurs	1039
Présidents, vice-présidents et présidents suppléants.	1039
Rôles des présidents, vice-présidents et présidents suppléants.	1039
Rôle des présidents	1039
Procédure	1040
Administration	1040
Représentation.	1041
Rôle des vice-présidents	1042
Rôle des présidents suppléants	1042
Modes de désignation.	1043
Figure 20.3 Modes de désignation des présidents et des vice-présidents en fonction du type de comités.	1044
Comités permanents et mixtes permanents.	1045
Comités législatifs	1048
Comités spéciaux et mixtes spéciaux	1049
Sous-comités	1050
Vacances	1050

Personnel des comités	1052
Greffier de comité.	1052
Analystes	1053
Greffiers législatifs	1053
Autre personnel	1053
Les travaux des comités.	1054
Le cadre procédural entourant les activités des comités	1054
La procédure en comité et ses sources.	1054
Constitution et lois du Parlement.	1054
Ordres de renvoi et instructions de la Chambre et <i>Règlement de la</i> <i>Chambre des communes.</i>	1055
Décisions du Président de la Chambre et du président du comité.	1056
La pratique	1057
Maître de ses procédures et de ses délibérations: une liberté encadrée	1057
Les comités et les questions de procédure et de privilège	1058
Désordre et inconduite	1058
Décisions du président et appels	1059
Rappels au <i>Règlement.</i>	1059
Questions de privilège en comité	1060
Règles du débat et processus décisionnel	1060
Règles du débat	1060
Processus décisionnel.	1061
Avis	1061
Proposition de motions	1062
Votes.	1062
Recours au consentement unanime.	1064
Motions en comité	1065
Format et recevabilité.	1065
Types de motions.	1065
Motions de fond	1065
Figure 20.4 Classification des motions en comité	1066
Motions subsidiaires	1067
Motions privilégiées	1067
Les motions d'amendement	1067
Les motions de remplacement	1067
Motions dilatoires.	1067
Question préalable.	1068
L'organisation et le déroulement des travaux	1068
Réunion d'organisation.	1068
Motions de régie interne	1069
Service d'analystes	1069
Sous-comité du programme et de la procédure.	1069
Réunions sans quorum.	1070

Temps alloué pour les allocutions d’ouverture et l’interrogation des témoins.	1070
Distribution de documents.	1071
Repas de travail	1071
Frais de déplacement et de séjour des témoins	1072
Accès aux réunions à huis clos	1072
Transcriptions des réunions à huis clos	1072
Avis de motion.	1073
Détermination d’études à réaliser, établissement d’un calendrier de travail et d’une liste de témoins	1074
Figure 20.5 Ordre usuel des travaux d’un comité dans le cadre d’une étude menant à un rapport de fond	1075
Séance d’information	1075
Recueillir des témoignages et solliciter des avis	1076
Témoignages	1077
Dépositions	1078
Assermentation des témoins	1081
Figure 20.6 L’assermentation des témoins	1081
Mémoires et autres documents.	1082
Délibérations en vue de la production d’un rapport.	1082
Adoption d’un projet de rapport par le comité	1083
Joindre en appendice à un rapport des opinions dissidentes ou complémentaires ou des recommandations additionnelles	1083
Présentation à la Chambre	1084
Réponse du gouvernement	1086
Adoption du rapport par la Chambre.	1087
Types de réunions et d’activités	1088
Réunions publiques.	1088
Réunions à huis clos	1088
Réunions informelles	1090
Réunions ou activités à l’extérieur de la Cité parlementaire	1091
Le cadre physique	1092
Figure 20.7 Configuration d’une salle de comité	1093
Figure 20.8 Une salle de comité.	1093
Horaire, convocation et déroulement des réunions	1094
Horaires des réunions et attribution des salles	1094
Convocation des réunions	1095
Par la présidence	1095
À la demande de quatre membres du comité	1095
Annulation des réunions	1096
Déroulement des réunions	1097
Quorum et ouverture d’une réunion/« quorum réduit ».	1097
Suspension	1098
Ajournement.	1099

Le financement des activités	1100
Les principaux acteurs de la gestion financière des comités	1100
Le Bureau de régie interne	1100
Le Comité de liaison et son Sous-comité des budgets de comité	1100
L'obtention du financement par les comités	1102
Budget de fonctionnement ou financement provisoire	1103
Budget pour des activités liées à des projets ou des déplacements	1103
Figure 20.9 Processus d'approbation des budgets de projets et de déplacements des comités permanents	1104
Budget de contrats de service	1105
Budgets des comités législatifs et spéciaux	1105
Financement additionnel et fonds inutilisés	1105
La reddition de comptes en matière financière	1105
Figure 20.10 Processus d'approbation des budgets des comités législatifs et spéciaux présentés en sus de leur financement provisoire	1106
Compte rendu des activités et travaux	1107
Le site Web des comités	1107
Information écrite	1107
<i>Avis de convocation</i>	1107
<i>Procès-verbaux</i>	1107
<i>Témoignages</i>	1108
Communiqués de presse	1109
Rapports	1109
Conférences de presse	1109
Diffusion des délibérations des comités	1109
Diffusion Web	1110
Télédiffusion	1110

Chapitre 21 **LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS** **1113**

Historique	1115
De 1867 à 1984	1115
Temps réservé aux affaires émanant des députés	1115
Priorité des affaires	1116
Depuis 1984	1118
Les projets de loi émanant des députés	1125
Préparation	1125
Limitations financières	1125
Avis	1127
Affaires semblables	1127
Appuyeurs	1130

Présentation et première lecture de projets de loi émanant des députés	1130
Projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat et parrainés par des députés	1131
Les motions émanant des députés	1131
Avis	1133
Affaires semblables	1133
Appuyeurs	1133
Les avis de motions portant production de documents	1134
Avis	1135
Report en vue d'un débat	1135
La Liste portant examen des affaires émanant des députés et l'ordre de priorité	1135
Le tirage au sort pour la Liste portant examen des affaires émanant des députés.	1136
Tirages au sort subséquents	1136
Établissement de l'ordre de priorité	1136
Ordre de priorité à compléter	1137
Retrait d'une affaire	1138
Affaires non choisies	1139
Affaires automatiquement placées dans l'ordre de priorité	1140
Les affaires votables et non votables	1140
Mandat du Sous-comité des affaires émanant des députés du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	1140
Critères de non-votabilité	1143
Examen par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	1144
Appel auprès de la Chambre	1145
Remplacement d'une affaire	1145
L'heure réservée aux Affaires émanant des députés	1146
Figure 21.1 Processus relié à la désignation des affaires faisant l'objet d'un vote ou non	1147
Échange d'affaires	1148
Annulations	1150
Retards et interruptions	1154
Reprise du débat	1155
Les limites de temps pour les débats	1156
Affaires non votables	1156
Affaires votables	1157
Étude en comité des projets de loi émanant des députés	1158
Obligation de faire rapport	1158
Recommandation de ne pas poursuivre l'étude	1159
Prolongation de l'étude	1161
Étape du rapport et troisième lecture	1161
Amendements apportés par le Sénat à un projet de loi émanant d'un député	1164
Avis de motions (documents)	1164
Débat sur les affaires émanant des députés	1166

Les votes	1168
Effets de la prorogation sur les affaires émanant des députés	1170
La gestion des affaires émanant des députés	1171

Chapitre 22 **LES PÉTITIONS D'INTÉRÊT PUBLIC** **1173**

Figure 22.1 Pétitions présentées à la Chambre des communes depuis 1917	1174
Historique	1175
Lignes directrices sur les pétitions	1179
Figure 22.2 Parcours typique d'une pétition	1180
La forme	1181
Figure 22.3 Modèle de pétition	1182
Langue, formulation et style.	1183
Destinataire	1183
Prière	1183
Questions relevant de la compétence fédérale ou de la Chambre	1184
Respect de la convention relative aux affaires en instance	1185
Signatures	1185
Pétitions papier	1185
La pétition est manuscrite, dactylographiée ou imprimée sur du papier de grandeur normale	1186
Retouches ou rajouts	1186
Pièces jointes, annexes ou longs extraits.	1186
Objet de la requête indiqué sur chaque feuille.	1187
Signatures et adresses	1187
Les pétitions électroniques	1188
Lancement d'une pétition électronique	1188
Parrainage.	1188
Affichage et période de signature	1189
La présentation des pétitions	1190
Présentation durant les Affaires courantes.	1191
Dépôt auprès du Greffier de la Chambre	1192
Après la présentation	1192
Copie des pétitions	1193
Réponse du gouvernement aux pétitions	1193

Chapitre 23 LES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ 1197

Nature des projets de loi d'intérêt privé 1200
Principes de la procédure des projets de loi d'intérêt privé 1202
 Principe 1. Un projet de loi d'intérêt privé ne sera adopté qu'à la demande
 explicite des personnes qui en bénéficieront 1202
 Principe 2. Les renseignements utiles concernant un projet de loi d'intérêt
 privé seront communiqués à tous les intéressés 1205
 Principe 3. Toute personne ou organisation concernée par un
 projet de loi d'intérêt privé sera entendue et il faudra démontrer que la
 mesure est nécessaire 1206
 Principe 4. Les frais liés à l'étude d'un projet de loi au profit de particuliers
 ne devront pas être à la seule charge de l'État 1209
La forme du projet de loi d'intérêt privé 1210
Processus législatif pour les projets de loi d'intérêt privé 1212
 Dépôt de la pétition 1212
 Rapport du greffier des pétitions 1213
 Rapport de l'examineur des pétitions introductives de projets de loi
 d'intérêt privé 1214
 Étude en comité relative à la publication des avis 1215
 Première lecture du projet de loi 1215
 Deuxième lecture et renvoi en comité 1216
 Étude en comité. 1216
 Étape du rapport et troisième lecture 1219
 Adoption et sanction royale 1219

Chapitre 24 LE REGISTRE PARLEMENTAIRE 1221

Publications parlementaires 1221
 Textes d'application. 1222
 Les *Journaux* 1223
 Présentation et contenu. 1224
 Corrections et modifications 1225
 Les *Débats*. 1226
 Présentation et contenu. 1227
 Corrections et modifications 1228
 Le *Feuilleton* et le *Feuilleton des avis*. 1230
 Historique 1231
 Le rôle du Président. 1232
 Présentation et contenu. 1232
 Transfert du *Feuilleton des avis* au *Feuilleton* 1234
 Retrait d'affaires du *Feuilleton* 1235
Feuilleton spécial 1236

L'Ordre projeté des travaux	1236
Présentation et contenu.	1236
Sous réserve de modifications.	1237
L'État des travaux de la Chambre	1237
Présentation et contenu.	1237
Procès-verbaux, témoignages et rapports des comités	1238
Corrections et modifications	1238
Projets de loi	1239
Services de radiodiffusion et de télédiffusion.	1239
Historique.	1239
Contrôle et compétence.	1241
Mode de fonctionnement actuel.	1242
Délibérations de la Chambre	1242
Délibérations des comités.	1243
Accès aux émissions ou enregistrements	1244
Annexes.	1247
Annexe 1 Les gouverneurs généraux du Canada depuis 1867	1249
Annexe 2 Les Présidents de la Chambre des communes depuis 1867	1253
Annexe 3 Les Vice-présidents de la Chambre et présidents des comités pléniers depuis 1885.	1259
Annexe 4 Les vice-présidents adjoints de la Chambre et vice-présidents des comités pléniers depuis 1938	1263
Annexe 5 Les vice-présidents adjoints de la Chambre et vice-présidents adjoints des comités pléniers depuis 1967.	1267
Annexe 6 Les ministères et premiers ministres du Canada depuis 1867.	1271
Annexe 7 Les chefs de l'Opposition à la Chambre des communes depuis 1873	1277
Annexe 8 Les chefs de parti à la Chambre des communes depuis 1867	1281
Annexe 9 Les Greffiers de la Chambre des communes depuis 1867	1289
Annexe 10 Les résultats des élections générales depuis 1867	1291
Annexe 11 Les législatures depuis 1867 et le nombre de jours de séance	1301
Annexe 12 Les rappels de la Chambre des communes pendant des périodes d'ajournement depuis 1867	1309
Annexe 13 Les questions de privilège jugées fondées de prime abord depuis 1958.	1311
Annexe 14 Le Règlement de la Chambre des communes	1327
Bibliographie	1431
Index	1453